

LOI n° 2010-838 du 23 juillet 2010 relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution (1)

— Annexe

[Séquestration et privation de liberté en contexte sectaire](#)[Lois et décrets \(LODA\)](#)[Modifie](#)

Date	13/10/2013
Juridiction / Nature	LOI
NOR / Numéro	PRMX0910182L
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000022511164

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] nationale du Rhône Commission compétente en matière d'énergie Président du Conseil supérieur de l'audiovisuel Commission compétente en matière d'affaires culturelles Contrôleur général des lieux de privation de liberté [...]

[...] nationale du Rhône Commission compétente en matière d'énergie Président du Conseil supérieur de l'audiovisuel Commission compétente en matière d'affaires culturelles Contrôleur général des lieux de privation de liberté [...]

[...] nationale du Rhône Commission compétente en matière d'énergie Président du Conseil supérieur de l'audiovisuel Commission compétente en matière d'affaires culturelles Contrôleur général des lieux de privation de liberté [...]

TEXTES VISÉS

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté, Vu la décision du Conseil constitutionnel n° 2010-610 DC du 12 juillet 2010 ; Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

RÉFÉRENCE

LOI PRMX0910182L du 13 octobre 2013, « LOI n° 2010-838 du 23 juillet 2010 relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution (1) – Annexe ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000022511164> (consulté le 20 juin 2026).